



ACADÉMIE
DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NON AU HARCÈLEMENT

pHARe

Pôle académique de lutte contre le harcèlement scolaire



Sommaire

<u>Édito</u>	p.5
<u>Plan de lutte contre le harcèlement scolaire</u>	p.6
<u>Présentation du pôle</u>	p.12
<u>Liens utiles</u>	p.15



Édito

« Depuis la rentrée 2019, beaucoup a été fait dans l'académie de Nice pour lutter contre le harcèlement scolaire. Notre académie a ainsi fait partie des six académies-pilotes qui ont expérimenté le programme de lutte contre le harcèlement scolaire « clé en main » devenu, à la rentrée 2021, le programme « **pHARe** ».

100 % de nos écoles élémentaires et collèges publics sont inscrits au programme depuis la rentrée 2021 et 100 % de nos lycées le seront bientôt.

Mais beaucoup reste encore à faire, notamment en raison du développement du cyberharcèlement et de nos difficultés récurrentes à enrayer ce phénomène même lorsque nous l'avons identifié.

Afin de répondre aux attentes des familles mais aussi de l'ensemble des équipes qui interviennent aujourd'hui sur ce sujet dans nos écoles et établissements, j'ai décidé de revoir en profondeur la gouvernance du dispositif de lutte contre le harcèlement pour le confier à des personnels déchargés en tout ou partie de leurs missions qui formeront le pôle académique de lutte contre le harcèlement scolaire. Le but est de rationaliser, de professionnaliser notre approche et de gagner ainsi en efficacité.



Natacha Chicot

Rectrice de l'académie de Nice



Nos objectifs sont ceux du plan interministériel annoncé le 27 septembre dernier : **100% prévention, 100% détection et 100% solutions**. Ils ajoutent aux ambitions du programme **pHARe** les nouvelles dispositions de ce plan.

Ce livret permettra à son lecteur de comprendre le fonctionnement de ce pôle qui est sous ma responsabilité directe, Monsieur Hafid Adnani, mon conseiller - harcèlement et délégué académique à la lutte contre le harcèlement scolaire, en assure le pilotage au quotidien.

Je remercie tous les membres de ce pôle qui porte une grande ambition pour notre académie, ainsi que l'ensemble de l'équipe académique de lutte contre le harcèlement scolaire pour son engagement. Merci également à tous les acteurs de terrain : inspecteurs de l'Éducation Nationale, directeurs d'écoles, chefs d'établissement, enseignants et personnels, qui luttent tous les jours dans nos écoles et nos établissements contre le fléau du harcèlement scolaire. »

Plan de lutte contre le harcèlement scolaire

Natacha CHICOT
 Rectrice de l'académie de Nice

 1 Délégué académique à la lutte contre le harcèlement - conseiller de la rectrice
Hafid ADNANI
 2 Chargés de mission


Équipe de direction académique
 Directeur de cabinet - SGA
 IA DASEN - Directrice de la communication - CTS

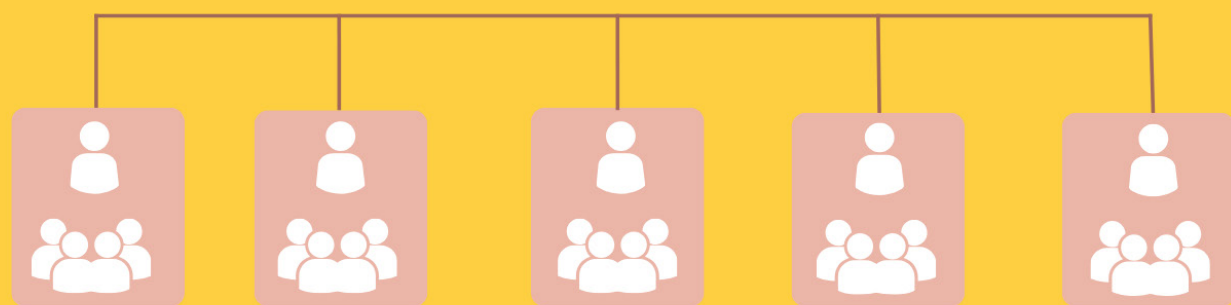

Comité de pilotage académique bimestriel
 Suivi et évaluation de la lutte contre le harcèlement scolaire

**PÔLE DE LUTTE
 CONTRE LE HARCÈLEMENT**
harcèlement@ac-nice.fr

 1 Délégué départemental à la lutte contre le harcèlement
Alpes-Maritimes
Thierry LANGLOIS
thierry.langlois@ac-nice.fr
 1 Chargé de mission

 1 Délégué départemental à la lutte contre le harcèlement
Var
Agnès BERTRAND
agnes.bertrand@ac-nice.fr
 1 Chargé de mission

 **Équipe académique pHARe :**
 4 superviseurs territoriaux - 7 formateurs des formateurs
 100 formateurs académiques



Écoles et EPLE : 1 pilote, 1 coordonnateur et une équipe de ressources de 5 personnes minimum pour chaque circonscription, chaque collège et chaque lycée

Définition des missions

Supervise : - La mise en œuvre de la politique académique de lutte contre le harcèlement scolaire
- Le déploiement et le suivi du programme pHARe dans l'académie
- Le traitement des situations de harcèlement.
Pilote l'équipe académique pHARe et coordonne l'action des référents départementaux.
Assure le développement des partenariats avec les collectivités territoriales et les associations.
Réalise des bilans qualitatifs et quantitatifs réguliers à l'attention de Madame la Rectrice.
Est membre du Carré régalien académique



Délégué académique à la lutte
contre le harcèlement
- conseiller de la rectrice

Chargé de mission



Assiste le conseiller de la rectrice dans ses missions, notamment l'organisation des formations en lien avec l'EAFC, le pilotage de l'équipe académique pHARe et la formation des formateurs.
Participe à l'accompagnement des établissements et des écoles dans le cadre de pHARe.
Assure la liaison avec la direction de la communication du rectorat

Supervise le programme pHARe au niveau départemental et assure sa mise en place, son suivi et l'accompagnement des écoles et des établissements en lien avec le conseiller de la rectrice.
Co-pilote avec ce dernier toutes les actions partenariales, interministérielles et en direction des parents d'élèves.
Accompagne les écoles et les établissements dans le traitement des situations concrètes de harcèlement scolaire.
S'assure que les situations sont traitées et résolues et réalise des bilans qualitatifs et quantitatifs quotidiens à l'attention du conseiller de la rectrice

Délégué départemental à la lutte
contre le harcèlement

Chargé de mission

Assiste le superviseur académique – référent départemental dans ses missions avec en priorité le traitement des situations de harcèlement scolaire.
Participe à l'accompagnement des établissements et des écoles dans le cadre de pHARe.

Où en sommes-nous ?

100%

des écoles élémentaires (659),
des collèges (144)
& 5 lycées publics
inscrits au programme
pHARe

Les acteurs

4 superviseurs
4 formateurs des formateurs
7 référents
70 formateurs académiques
déployés dans **36** regroupements
territoriaux
1200 membres des équipes
ressources et pilotes engagés
1500 ambassadeurs collégiens

Les actions

- Ateliers parents
 - Journée NAH
- Concours national NAH
 - Safer Internet Day
- Partenariats avec les associations
et les collectivités territoriales
dans le cadre du traitement
- Protocole de traitement des situations
dans chaque circonscription
et dans chaque collège
- Mise en place des plans de prévention
 - Mobilisation des instances de
démocratie scolaire

Le traitement

- Utilisation de la méthode
de la préoccupation
partagée par l'équipe
ressources.
Fait établissement de
niveau 2.
- Dans les cas de
harcèlement probable
ou avéré : sanction
disciplinaire et
information du parquet
(article 40 du code de la
procédure pénale*)

** Dans les cas les plus graves*

Objectifs académiques Année scolaire 2023-2024



100%

des écoles élémentaires (659)
des collèges (144)
et des lycées (59) publics
inscrits au programme pHARe

Renforcement des partenariats avec les collectivités territoriales et les associations et de la collaboration avec les parents d'élèves

Les acteurs

- 1 délégué académique
- 2 délégués départementaux
- 4 superviseurs
- 7 formateurs des formateurs
- 1 référent académique à temps plein
- 2 référents départementaux à temps plein
- 240 coordonnateurs-harcèlement dans les établissements et les circonscriptions
- 100 formateurs académiques déployés
- 46 regroupements territoriaux
- 1300 membres des équipes ressources
- 1000 directeurs d'écoles formés
- 1900 ambassadeurs collégiens et lycéens
- 1 DAVLC
- 100 services civiques

Les actions

- Formation en 4 années de tous les personnels
- Sensibilisation renforcée des parents et des élèves
 - Concours NAH
 - Journée nationale NAH
 - Safer Internet Day
- Plan de développement des compétences psychosociales (cours d'empathie)
- Stages de détection des risques pour les parents
- Mise en place de temps de paroles pour les élèves et les parents
- Suivi et accompagnement du programme pHARe dans toutes les écoles et tous les établissements
- Intervention de l'équipe académique pHARe dans les établissements et les écoles
- Groupe de travail académique permanent autour des parents
- Labellisation académique des associations partenaires
 - Collaborations interministérielles

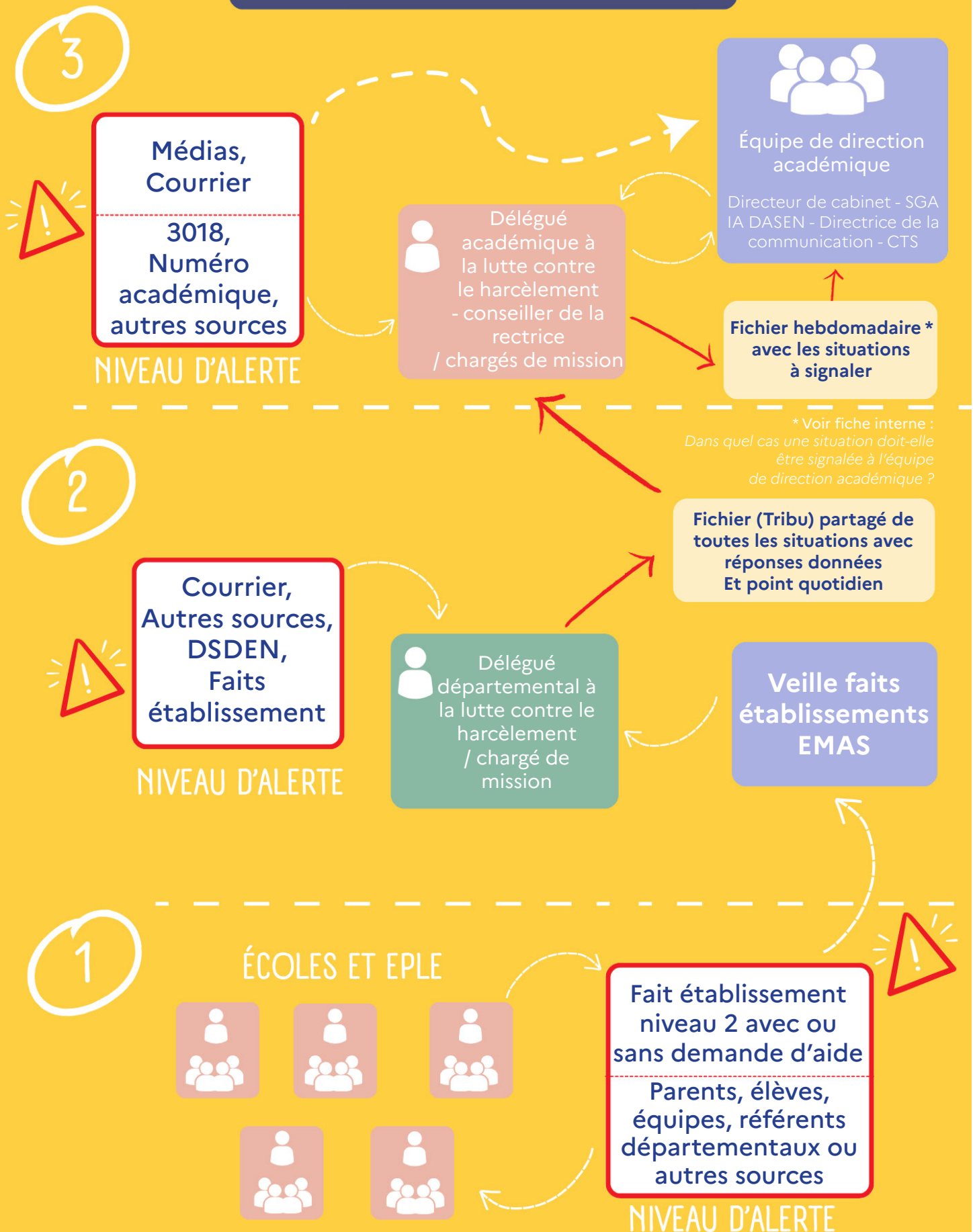
100% Prévention
100% Détection
100% Solutions

Le traitement

- Utilisation de la méthode de la préoccupation partagée par l'équipe ressources.
Fait établissement de niveau 2.
- Dans les cas de harcèlement probable ou avéré : sanction disciplinaire (changement d'école si nécessaire dans le premier degré) et information du parquet (article 40 du code de procédure pénale*)
- Traitement par les référents au niveau départemental et académique si nécessaire.
- Intervention, si nécessaire des services sociaux et de santé
 - Collaboration avec les partenaires (associations, collectivités territoriales).

* Dans les cas les plus graves

Signalement des situations 3 niveaux




Traitement des situations 3 niveaux

3

Sollicitation, si nécessaire, des services sociaux et de santé, ainsi que des partenaires (associations, collectivités territoriales)

POINT QUINZAINE
SUR LES DOSSIERS
SIGNALÉS

 Délégué académique à la lutte contre le harcèlement - conseiller de la rectrice / chargés de mission




Équipe de direction académique
Directeur de cabinet - SGA
IA DASEN - Directrice de la communication - CTS

INFORMATION
RÉPONSE SOUS 24H

2

Transmission pour traitement ou exceptionnellement traitement

Lieu central de traitement au niveau académique

 Délégué départemental à la lutte contre le harcèlement / chargé de mission

Sollicitation, si nécessaire, des services sociaux et de santé, ainsi que des partenaires (associations, collectivités territoriales)

Appel des familles, accompagnement, conseil et aide au traitement. Retex...
Intervention chargé de mission.

1



Traitement :

- Suspicion de harcèlement : équipe ressources – MPP
- Situation probable ou avérée de harcèlement :
 - procédure disciplinaire et signalement au parquet (article 40*) dans le second degré.
 - Application du décret du 16 août 2023 et article 40*.

** Dans les cas les plus graves*



Sollicitation, si nécessaire, des services sociaux et de santé, ainsi que des partenaires (associations, collectivités territoriales)

ÉCOLES ET EPLE

Pôle académique de lutte contre le harcèlement scolaire



Hafid ADNANI

**Délégué académique à la lutte contre le harcèlement scolaire
Conseiller de la Rectrice**

*Depuis 2020 : IA IPR Établissements et Vie Scolaire
De 2003 à 2020 : Personnel de direction
De 1993 à 2003 : Professeur agrégé de mathématiques*



Agnès BERTRAND

**Déléguée départementale à la lutte contre le harcèlement scolaire
(Var)**

*Depuis 2019 : Personnel de direction
De 2009 à 2019 : conseillère recteur et Déléguée Nationale à la Vie Lycéenne au ministère
De 1997 à 2009 : CPE*



Thierry LANGLOIS

**Délégué départemental à la lutte contre le harcèlement scolaire
(Alpes-Maritimes)**

*Depuis 2020 : Personnel de direction
De 2017 à 2020 : Délégué Académique à la Vie Lycéenne
De 1998 à 2017 : professeur de lettres-histoire*



Pôle académique de lutte contre le harcèlement scolaire



Denis MASCHIO

**Chargé de mission académique
harcèlement scolaire**

*Depuis 2012 : Conseiller Principal
d'Éducation*

*Depuis 2020 : Webmestre du site
académique CPE et formateur des
formateurs pHARe*



Marianne GAUZE

**Chargée de mission
départementale harcèlement
scolaire (Var)**

*Depuis 1994 : directrice d'école
De 1991 à 1994 : Professeure des
écoles*



Fabienne OTTO-BRUC

**Chargée de mission
départementale et académique
harcèlement scolaire
(Alpes-Maritimes)**

*Depuis 2003 : directrice d'école
De 1993 à 2003 : Professeure des
écoles*



Liens utiles

- **Consulter la page du Ministère de l'Éducation :**
www.education.gouv.fr/non-au-harcelement
- **Consulter le programme pHARe :**
www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435
- **Page de l'académie de Nice :**
www.ac-nice.fr/non-au-harcelement
- **Consulter les ressources sur Eduscol :**
eduscol.education.fr/974/la-lutte-contre-le-harcelement-entre-eleves

Nous contacter :
harcelement@ac-nice.fr



ac-nice.fr